

Noisy-le-Sec, le 7 juillet 2017

Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique
Tel : 01 49 42 64 13
conseil.municipal@noisysesec.fr

Compte rendu

conseil municipal vendredi 30 juin 2017

A 19 h 00

Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville

L'an deux mille dix-sept le vendredi 30 juin à 19 h 00, le conseil municipal régulièrement convoqué le vendredi 23 juin 2017, sous la présidence de Monsieur Laurent RIVOIRE, Maire.

Assistaient à la séance : Mmes, Mlles et MM, Laurent RIVOIRE, Jean THARY, Élisabeth LEFEUVRE (*arrivée à 19:35*), Karim HAMRANI, Laurence CORDEAU, Dref MENDACI, Marie-Rose HARENGER, Alexandre BEN HAIM, Bernard GIRAULT, Jennifer JOBARD, Thomas FRANCESCHINI, Yveline JEN, Marcel SOLIGNY, Guillaume SALOMON, Samira BUYTENDORP, Olivier DELEU, Axelle ASIK, Sarra BEN ALI, Maryvonne MOYA, Dulcinée AVRIL, Emilie TOPSENT, Fadhil KORIMBOCUS, Emmanuel MERCIER, Ibrahim DIARRA, Christiane DEL POZO, Francis FLOUZAT, Jean-Paul LEFEBVRE, Anne DEO, Gilles GARNIER, Olivier SARRABEYROUSE, Pascale LABBE, Corinne BORD.

Absents ayant donné mandat :

Elisabeth LEFEUBVRE représentée par Jean THARY (jusqu'à 19:35).
Stéphanie SANNIER représentée par Bernard GIRAULT
Souad TERKI représentée par Sarra BEN ALI
Nicole RIVOIRE représentée par Maryvonne MOYA
Saïd YAHIA-CHERIF représenté par Marie-Rose HARENGER
Karine SUISSA représentée par Olivier DELEU
Patricia BLANCHARD représentée par Karim HAMRANI
Julien-Jack RAGAZ représenté par Fadil KORIMBOCUS
Sylvain NICOLAS-NELSON représenté par Thomas FRANCHESHINI
Katia GRAVELOT représentée par Laurent RIVOIRE
Miloud GHERRAS représenté par Ibrahim DIARRA
Patrick LASCoux représenté par Anne DEO

Le maire annonce l'ouverture de la séance à 19:15.

I - DESIGNATIONS DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire propose la candidature de M. Jean Thary en tant que secrétaire de séance.

UNANIMITÉ

La désignation du secrétaire de séance est approuvée

II – COMMUNICATION DU MAIRE

Une minute de silence est observée en hommage à Simone Veil.

III – DÉSIGNATION DU BUREAU ÉLECTORAL

Le maire désigne le bureau électoral composé des membres suivants :

- Bernard Girault
- Marie-Rose Harenger
- Emilie Topsent
- Fadil Korimbocus

IV – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS REMPLAÇANTS

Le maire informe que Mme RICHEL Estelle et M. LABIDI Medi sont désignés délégués afin de remplacer respectivement Mme LABBE Pascale, conseillère départementale et Mme BORD Corinne, conseillère régionale.

V - ELECTION DES DELEGUES SUPPLEMENTAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES

Rapporteur : Monsieur Laurent RIVOIRE

Les élections sénatoriales se dérouleront le 24 septembre 2017, elles permettront de renouveler la moitié du Sénat Français et la totalité des 6 sénateurs de Seine Saint Denis.

Cette élection, qui se déroule au scrutin universel indirect, fait intervenir un collège de grands électeurs constitués des élus du département (députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers départementaux, élus municipaux) et, dans les communes de plus de 30 000 habitants, d'électeurs des communes délégués par les conseils municipaux.

Au vu de la population légale de la commune (42 607 habitants), le Conseil Municipal de Noisy-le-Sec dispose de 58 délégués titulaires et 14 délégués suppléants.

Les 43 conseillers municipaux en exercice étant délégués titulaires de droit, il est donc nécessaire d'élire, en conseil municipal, 15 délégués titulaires et 14 délégués suppléants parmi les électeurs de la commune, inscrits sur la liste électorale principale. Il doit s'agir d'électeurs français. Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Ces électeurs désignés devront participer au scrutin du 24 septembre prochain qui se déroulera en Préfecture de Bobigny.

Le scrutin permettant l'élection des délégués du Conseil Municipal est un scrutin de liste à la proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne.

Ce scrutin doit avoir lieu à bulletin secret.

Les listes des candidats sont présentées par les groupes politiques qui composent le Conseil Municipal et se composent de 29 noms maximum.

DELIBERATION

Le Conseil,

Vu le Code électoral, et notamment ses articles L. 279 et suivants, L. 283 et suivants et R. 131 et suivants,

Vu le décret n° 2017-1091 du 02 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-1783 indiquant le nombre de délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants ainsi que le mode de scrutin applicable dans chaque commune du département de la Seine-Saint-Denis pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2017,

Vu la circulaire n° 1717222C du 12 juin 2017 relative à désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Considérant que le conseil municipal doit se réunir le 30 juin 2017 pour élire ses délégués titulaires et suppléants en vue des élections sénatoriales,

Considérant que les grands électeurs sont appelés à voter aux élections sénatoriales du 24 septembre 2017,

Considérant que l'ensemble des conseillers municipaux de la ville de Noisy-le-Sec sont délégués de droit et que le conseil municipal doit élire 15 délégués titulaires supplémentaires ainsi que 14 délégués suppléants en vue des élections sénatoriales,

Considérant que le conseil municipal procédera aux opérations de vote à bulletin secret pour élire ses délégués supplémentaires en vue des élections sénatoriales,

Considérant que les candidatures ont pu avoir été déposées jusqu'à l'ouverture de la présente séance,

DELIBERE

Article 1 :

Après appel de candidatures, se présentent :

sur la liste d'intérêt communal « En avant Noisy » :

BRIS Sylvie
DURAND Gilles
MATISSE Marie-Arlette
KUPELIAN Jordan
LEYRIS veuve LERENARD Marie
BOYER Christian
DELACROIX épouse GUALANDI Jocelyne
LAVIOLETTE Jean-Louis
GANOT épouse MARCASTEL Michèle
WOLNY Fabrice
GANDER Pascale
BOLIS Bichoy
MERCIER usage LANGLOIS Valérie
MAURICACE Benoit
DELIGNY épouse THIERRY Colette
LUJAN-SANTOS Jean-François
JOLY Mickaëlle
BAROLIN Chrystopher
STOUVENAKER épouse BOURSIN Josette
HUERTA Nicolas
GHESTIN Evelyne
ATTIKIBE Amon
JAUFRAIS épouse RAINBEAUD Cosette
MILOUDI Tahar
PECKSTADT Catherine
VIGNE Michel
SEITZ épouse DUMAND Florence
KERHERVE Jean
KADOUS Marlène

sur la liste du groupe « Rouge et Vert, la Gauche Ensemble » :

CHAUMUZEAU épouse BERT Nicole
ROGER Jean-Claude
PIERANDREI Francine
GRENIER épouse LEPAINGARD Patrick
CELATI Françoise
BUSSON Dominique
SEHOUANE Samia
MARTINEZ Bruno
DEVOS épouse CLEMENTE Hélène
CANTERO Thierry
CHEDAL-ANGLAY Claude
PIETRERA Thibault
SOLINAS épouse LE COROLLER Rosa
TUBIANA Alain
GOBERTIERE Valérie
PREVOST Hervé
VERDALE épouse MUKASA Claire
SAUVE Pierre
FAURIE épouse LASCOUX Liliane
CHIAPPINI Alain
TEILLER épouse KLEIN Dominique

GUIBOUD-RIBAUD-BLONDIN Laurent
COPPIN épouse ROGINSKY Marie-Andrée
CLAYETTE Stéphane
LOUET Sandrine
TRANCHANT Alain
TROTTIER épouse GAGNEPAIN Patricia
MARSALEIX Pierre

sur la liste pour « une gauche de conviction pour la Seine-Saint-Denis » :

PECHOUX épouse HORMAZABAL Sandrine
FARRE Guy
CHARLES épouse KA Delphine
TAREAU Alain
YOULOU Stella
VOISENET Cédric
NGO SADOU épouse MOSELLY BRIAND Cathy

sur la liste groupe « socialiste et citoyen » :

PILORGE Aurélie
HAMAOUI Mustapha
SYLLA SAWPITH Lucile-Amie
ED DARI EI Mouloudi
MILOUDI Soraya
OUAMBO Ludovic
LE MOUEL Gwendoline

Article 2 :

A l'issue du dépouillement du vote, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants (bulletins trouvés dans l'urne) : **43**

Bulletins blancs ou nuls : 0

Reste pour le nombre de suffrage exprimés : **43**

Nombre de voix obtenues par la liste « En avant Noisy » : **31**

Nombre de voix obtenues par la liste « Rouge et Vert, la Gauche Ensemble » : **6**

Nombre de voix obtenues par la liste « une gauche de conviction pour la Seine-Saint-Denis » : **1**

Nombre de voix obtenues par la liste « socialiste et citoyen » : **5**

Sont élus délégués titulaires du conseil municipal :

BRIS Sylvie
DURAND Gilles
MATISSE Marie-Arlette
KUPELIAN Jordan
LEYRIS veuve LERENARD Marie
BOYER Christian
DELACROIX épouse GUALANDI Jocelyne
LAVIOLETTE Jean-Louis
GANOT épouse MARCASTEL Michèle
WOLNY Fabrice
GANDER Pascale
BOLIS Bichoy
CHAUMUZEAU épouse BERT Nicole
ROGER Jean-Claude
PILORGE Aurélie

Sont élus délégués suppléants du conseil municipal :

MERCIER usage LANGLOIS Valérie
MAURICACE Benoit
DELIGNY épouse THIERRY Colette
LUJAN-SANTOS Jean-François

JOLY Mickaëlle
 BAROLIN Chrystopher
 STOUVENAKER épouse BOURSIN Josette
 HUERTA Nicolas
 GHESTIN Evelyne
 ATTIKIBE Amon
 JAUFRAIS épouse RAINBEAUD Cosette
 PIERANDREI Francine
 GRENIER épouse LEPAINGARD Patrick
 HAMAOUI Mustapha

Les délégués représentant la commune sont les suivants :

NOM et prénom	Liste choisie pour la désignation de son suppléant en cas d'empêchement
RIVOIRE Laurent	Liste d'intérêt communal « En Avant Noisy »
THARY Jean	Liste d'intérêt communal « En Avant Noisy »
LEFEUVRE Elisabeth	Liste d'intérêt communal « En Avant Noisy »
HAMRANI Karim	Liste d'intérêt communal « En Avant Noisy »
CORDEAU Laurence	Liste d'intérêt communal « En Avant Noisy »
MENDACI Dref	Liste d'intérêt communal « En Avant Noisy »
HARENGER Marie-Rose	Liste d'intérêt communal « En Avant Noisy »
BEN HAÏM Alexandre	Liste d'intérêt communal « En Avant Noisy »
SANNIER Stéphanie	Liste d'intérêt communal « En Avant Noisy »
GIRAULT Bernard	Liste d'intérêt communal « En Avant Noisy »
JOBARD Jennifer	Liste d'intérêt communal « En Avant Noisy »
FRANCESCHINI Thomas	Liste d'intérêt communal « En Avant Noisy »
JEN Yveline	Liste d'intérêt communal « En Avant Noisy »
SOLIGNY Marcel	Liste d'intérêt communal « En Avant Noisy »
SALOMON Guillaume	Liste d'intérêt communal « En Avant Noisy »
TERKI Souad	Liste d'intérêt communal « En Avant Noisy »
BUYTENDORP Samira	Liste d'intérêt communal « En Avant Noisy »
RIVOIRE Nicole	Liste d'intérêt communal « En Avant Noisy »
NICOLAS-NELSON Sylvain	Liste d'intérêt communal « En Avant Noisy »
YAHIA-CHERIF Saïd	Liste d'intérêt communal « En Avant Noisy »
MOYA Maryvonne	Liste d'intérêt communal « En Avant Noisy »
SUISSA Karine	Liste d'intérêt communal « En Avant Noisy »
BLANCHARD Patricia	Liste d'intérêt communal « En Avant Noisy »
AVRIL Dulcinée	
ASIK Axelle	Liste d'intérêt communal « En Avant Noisy »
GRAVELOT Katia	Liste d'intérêt communal « En Avant Noisy »
GHERRAS Miloud	Liste du groupe « socialiste et citoyen »
DIARRA Ibrahim	Liste du groupe « socialiste et citoyen »
BEN ALI Sarra	Liste d'intérêt communal « En Avant Noisy »
TOPSENT Emilie	Liste d'intérêt communal « En Avant Noisy »

RAGAZ Julien-Jack	Liste d'intérêt communal « En Avant Noisy »
KORIMBOCUS Fadhil	Liste d'intérêt communal « En Avant Noisy »
DEL POZZO Christiane	Liste du groupe « rouge et vert la gauche ensemble »
FLOUZAT Francis	Liste du groupe « socialiste et citoyen »
LEFEBVRE Jean-Paul	Liste du groupe « socialiste et citoyen »
DEO Anne	Liste du groupe « rouge et vert la gauche ensemble »
GARNIER Gilles	Liste du groupe « rouge et vert la gauche ensemble »
LASCOUX Patrick	Liste du groupe « rouge et vert la gauche ensemble »
SARRABEYROUSE Olivier	Liste du groupe « rouge et vert la gauche ensemble »
RICHEL Estelle	
LABIDI Medy	Liste une gauche de conviction pour la Seine-Saint-Denis
MERCIER Emmanuel	Liste d'intérêt communal « En Avant Noisy »
BRIS Sylvie	
DURAND Gilles	
MATISSE Marie-Arlette	
KUPELIAN Jordan	
LEYRIS veuve LERENARD Marie	
BOYER Christian	
DELACROIX épouse GALANDI Jocelyne	
LAVIOLETTE Jean-Louis	
GANOT épouse MARCASTEL Michèle	
WOLNY Fabrice	
GANDER Pascale	
BOLIS Bichoy	
CHAUMUZEAU épouse BERT Nicole	
ROGER Jean-Claude	
PILORGE Aurélie	
MERCIER usage LANGLOIS Valérie	
MAURICRACE Benoît	
DELIGNY épouse THIERRY Colette	
LUJAN-SANTOS Jean-François	
JOLY Mickaëlle	
BAROLIN Christopher	
STOUVENAKER épouse BOURSIN Josette	
HUERTA Nicolas	
GHUESTIN Evelyne	
ATTIKIBE Amon	
JAUFRAIS épouse RAINBEAUD Cosette	
GRENIER épouse PIERANDREI Francine	
LEPAINGARD Patrick	
HAMOUI Mustapha	

Article final :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil, domicilié 7 rue Catherine Puig, dans un délai de trois jours à compter de la publication du tableau des électeurs sénatoriaux qui est établi par le préfet et rendu public au plus tard le septième jour suivant l'élection des délégués et de leurs suppléants.

La séance est levée à 20:35.